

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES

« **PARCOUR(T) TA VILLE** »

A retourner dûment rempli et signé au plus tard le Vendredi 29 Septembre 2023 :

- par mail : animationetvieassociative@villedebeausoleil.fr

- au service Animation, Bâtiment Le Centre – 15 rue Jules Ferry - 06240 Beausoleil

Article 1. Présentation

La Ville de Beausoleil et le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec la Mission Locale Est 06, organisent un concours de courts-métrages, intitulé « Parcour(t) ta ville » dans le cadre de la 11^{ème} édition du festival Les Héros de la Télé organisé du 6 au 8 octobre 2023.

Article 2. Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toutes les personnes domiciliées sur le territoire de Beausoleil, âgée de 11 ans ou plus. La participation au concours est gratuite.

Les participants devront choisir de concourir parmi l'une des deux catégories de courts-métrages : fiction ou clip musical. Tout rassemblement de plus de six personnes sur la voie publique pour les besoins du tournage devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du service Animation et Vie Associative.

Les candidats doivent adresser le dossier d'inscription au complet, **au plus tard le Vendredi 29 Septembre 2023**, à l'adresse : animationetvieassociative@villedebeausoleil.fr (ou au secrétariat du service Animation – Bâtiment Le Centre – 15 rue Jules Ferry – 06240 Beausoleil). Un accusé de réception leur sera adressé par courrier électronique. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Documents à envoyer pour l'inscription :

- La fiche d'inscription dûment renseignée et signée ;
- Le règlement du concours dûment rempli et signé ;
- L'autorisation parentale dûment renseignée et signée (uniquement pour les enfants mineurs).

Article 3. Nature du court-métrage – délai pour le dépôt du fichier numérique

Aucun thème, ni genre ne sont imposés pour les courts-métrages qui pourront être réalisés à partir d'un smartphone ou d'une caméra. Les seuls critères imposés sont les suivants :

- La durée du court-métrage devra être comprise entre 3 et 4 minutes, générique(s) inclus ;
- Les films d'animation ou ceux réalisés, en partie ou en totalité, à partir d'images de synthèse ou en 3D ne pourront pas concourir ;
- Les lieux de tournage devront impérativement être situés sur le territoire de la Commune de Beausoleil.

Les participants devront préparer leur fichier numérique pour les doter d'une résolution de 720p (1280 x 720 pixels) en utilisant indistinctement l'un des formats suivants : .MP4, .MPEG4 ou .MOV.

Le nom du fichier devra respecter le format : `parcourtaville_nom du réalisateur` (exemple : `parcourtaville_anaismartin`). Les fichiers devront être adressés au Service Animation **au plus tard le Jeudi 5 Octobre 2023**, depuis le site WeTransfer (<https://wetransfer.com/>).

Article 4. Composition du jury – Dotation du concours

Le jury du concours sera composé de professionnels (producteurs, réalisateurs et comédiens) réunis par la production Ciné Télé. Il se réunira entre le 6 et le 7 octobre pour visionner l'ensemble des courts-métrages et décerner trois prix par catégorie (fiction ou clip musical).

Les prix du concours pour chaque catégorie (fiction et clip musical) sont les suivants :

- **Premier Prix** : 1 carte d'achat FNAC de 250€ / 1 trophée ;
- **Second Prix** : 1 carte d'achat FNAC de 150€ ;
- **Troisième Prix** : 1 carte d'achat FNAC de 100€ ;
- **Lots de consolation** : bons d'achat valables auprès de Librairie du D de Beausoleil

Article 5. Engagements des participants au concours

Les participants au concours s'engagent à :

- Ne pas tenir de propos, ni présenter d'images à caractère diffamatoire ou insultant dans leur production, ni de contenu qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur ethnie ou absence d'ethnie, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, orientation sexuelle ou handicap ;
- A être présent ou être représenté lors de la cérémonie de remise des prix prévue le Samedi 7 octobre 2023 à 15h00 au Théâtre Michel Daner, dans le cas où leur court-métrage serait récompensé.

Article 6. Engagements de la ville

La Ville de Beausoleil s'engage à mettre en œuvre la diffusion publique des courts-métrages récompensés lors de la cérémonie de remise des prix du concours et à inviter l'entourage des lauréats à l'accompagner pour cette occasion, dans la limite de la capacité d'accueil du Théâtre Michel Daner.

Article 7. Droits patrimoniaux

Les participants au concours s'engagent à céder à titre gratuit à la Ville de Beausoleil les droits d'auteur de leur production et à l'autoriser, sans contrepartie, à diffuser tout ou partie des courts-métrages reçus. Ils autorisent également la Ville, et dans les mêmes conditions, à citer leur nom et à utiliser leur image sur toute photographie ou captation vidéo prises par elle au cours de la cérémonie de remise des prix, dans le but d'en assurer la valorisation et la promotion sur tout type de supports. Les participants utilisant des œuvres musicales dans leur production devront déclarer cet usage et obtenir les autorisations nécessaires.

Article 8. Annulation du concours – condition de non attribution d'un prix

Dans le cas où la Ville de Beausoleil devait être conduite à modifier, suspendre, reporter ou annuler le concours de courts-métrages si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Article 9. : Accompagnement à la réalisation et au montage vidéo / Informations pratiques

L'Espace Public Numérique du Centre Social de la Ville de Beausoleil met à la disposition des candidats plusieurs ordinateurs équipés du logiciel de montage vidéo « Shotcut ». Ce service d'initiation au montage vidéo sera proposé du 7 août au 3 octobre inclus, les mardis, mercredis et vendredis, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, ainsi que les samedis de 08h30 à 12h30. Renseignements au 04 93 57 52 96.

De son côté, la Mission Locale Est 06 propose un accompagnement à la réalisation et au montage de courts-métrages les Mercredi 13, 20 et 27 septembre et 4 octobre 2023 de 14h00 à 18h00. Un véhicule entièrement équipé sera présent à Beausoleil pour apporter une aide technique et matérielle aux participants. Les candidats intéressés par cet accompagnement devront l'indiquer dans la fiche d'inscription du concours avant de confirmer leur inscription auprès de la Mission Locale Est 06 : mlest06@orange.fr - tél. : 04 92 10 19 15. Pour tout renseignement relatif à ce concours, prière de contacter le Service Animation et vie associative, par téléphone au 04 89 22 40 13, ou par courriel à l'adresse suivante : animationetvieassociative@villedebeausoleil.fr

Je, soussigné(e),

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à en respecter toutes les dispositions.

Fait à Beausoleil, le

Signature